**Question parlementaire nr. 258 déposée par Monsieur Daniel SENESAEL, Député, à Monsieur Alexander DE CROO, Premier Ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes.**

**QUESTION :**

**La réparation et l'entretien des bornes frontalières (QO 25828C).**

Par cette question, je souhaiterais revenir sur les avancées qui ont vu le jour depuis ma question écrite n° 136 du 3 décembre 2020 (*Questions et Réponses*, Chambre, 2020-2021, n° 36) au sujet de l'entretien et de la réparation des bornes situées le long de la frontière entre la Belgique et la France.

Ces dernières, ornées d'un aigle à deux têtes autrichien ou encore, des lettres "N" et "F", possèdent une réelle valeur historique, que vous souligniez également à l'époque. Malheureusement, l'usure du temps, la circulation ou encore les vols, tendent à les faire disparaitre.

Suite à mes interrogations, vous annonciez que la question du mandat d'une commission frontalière avait déjà été abordée avec la France au sein d'un groupe de travail commun et que la question de nos bornes frontalières pourrait y être mise à l'agenda. Vous évoquiez, par la même, que la concertation en cours entre la France et la Belgique, se déroulait parallèlement à une concertation entre les SPF Affaires étrangères et Finances.

1. Quelles initiatives ont été entreprises avec nos voisins français concernant lesdites bornes frontalières?

2. Pouvez-vous donner les conclusions apportées suite aux différentes concertations ayant eu lieu, à ce sujet, entre nos deux pays, et entre les SPF?

3. Quel échéancier fera état des prochaines avancées prévues dans ce dossier?

|  |  |
| --- | --- |
| **REPONSE:** Monsieur le député, comme indiqué antérieurement à ce sujet, le mandat de la commission, tel que proposé par la France, ne se limiterait pas à la conservation et à l'entretien des bornes frontière, mais permettrait aussi d'assurer de façon pérenne les travaux de délimitation et de conservation des frontières, ainsi que la résolution de désaccords sur le tracé frontalier.Les services du SPF Affaires étrangères sont restés en contact avec le centre Mesurage et photogrammétrie au sein du SPF Finances. Ce service œuvre, avec ses homologues français, pour mener des travaux techniques de délimitation de la frontière, conformément à la législation européenne. Un premier tracé technique de la ligne frontière issue des données belges a été proposé aux autorités françaises et est en cours d'analyse. La période de la pandémie, entre autres, a ralenti ces travaux techniques. Des travaux techniques réalisés en commun sont en cours dans le cadre de la définition précise de la frontière en province du Luxembourg et en province de Namur. La conclusion desdits travaux offrira suffisamment de clarté sur la nature des problèmes à résoudre par une commission permanente. Entre-temps, la gestion des bornes frontalières n'est pas perdue de vue. Il reste possible de résoudre des problèmes spécifiques par une approche ad hoc, comme dans le cas récent du déplacement par un citoyen d'une borne frontière à Erquelinnes.**Le Premier Ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes.** | **ANTWOORD:** Mijnheer de parlementslid, zoals eerder gezegd, is het mandaat van de commissie, zoals voorgesteld door Frankrijk, niet beperkt tot het behoud en de instandhouding van de grensmarkeringen, maar maakt het ook de permanente afbakening en instandhouding van de grenzen mogelijk, alsmede de oplossing van meningsverschillen over de grenslijn.De diensten van de FOD Buitenlandse Zaken bleven in contact met het Centrum voor Meting en Fotogrammetrie binnen de FOD Financiën. Deze dienst werkt samen met zijn Franse collega's om technische werkzaamheden uit te voeren in verband met de afbakening van de grens, overeenkomstig de Europese wetgeving. Een eerste technische schets van de grenslijn op basis van Belgische gegevens is aan de Franse autoriteiten voorgesteld en wordt momenteel geanalyseerd. Onder meer de periode van de pandemie heeft deze technische werkzaamheden vertraagd.Er worden gezamenlijke technische werkzaamheden verricht om de grens in de provincie Luxemburg en de provincie Namen nauwkeurig af te bakenen. De conclusie van deze werkzaamheden zal voldoende duidelijkheid verschaffen over de aard van de problemen die door een permanente commissie moeten worden opgelost. Intussen wordt het beheer van de grensposten niet uit het oog verloren. Specifieke problemen kunnen nog steeds worden opgelost door een ad hoc-benadering, zoals in het recente geval van de verwijdering van een grenssteen door een burger in Erquelinnes.**De Eerste Minister, belast met Buitenlandse Zaken en Europese Zaken.** |

**Alexander De Croo**